

A l'occasion de la session budgétaire de décembre 2017, la Région a présenté sa stratégie pour l'investissement dans les lycées.
La CGT a voté l'avis du CESER sur cette stratégie.

LA STRATEGIE REGIONALE

La Région décline son action autour de 4 priorités :

- Répondre à l'urgence démographique.
- Promouvoir des lycées bien entretenus, sobres, sûrs, accessibles et exemplaires en matière de transition énergétique et écologique.
- Améliorer l'environnement du travail des agents régionaux.
- Rester agile et soutenir toutes les formes d'innovations éducatives.

Elle prévoit, en particulier, un lycée au Sud-Loire, sans préciser sa localisation à ce stade, ainsi que l'installation de modulaires en cas de nécessité dans les établissements existants.

[CE QUE DIT L'AVIS DU CESER \(téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr\)](http://www.ceser.paysdelaloire.fr)

Le CESER salue le travail réalisé par le démographe engagé par la Région qui corrige les tendances dessinées par un travail précédent de l'INSEE. Cette étude gagnerait à être exploitée pour d'autres politiques publiques.

Il faut optimiser les locaux et les espaces hors temps scolaire comme cela se fait dans les lycées Tabarly ou Mandela.

L'agilité pédagogique et éducative se traduit également par le développement des passerelles entre les filières de formation. La construction des nouveaux lycées, notamment polyvalents, doit intégrer cette réalité sur le plan architectural.

En outre, le CESER souligne avec satisfaction les quatre points suivants :

- Le pilotage et l'animation explicites de la stratégie avec « une clause de revoyure annuelle » qui permettra d'effectuer les nécessaires corrections de trajectoire.
- Les « outils de pilotage vivants » et notamment « le nouveau référentiel de sobriété architectural, technique et économique » dont l'opérationnalité est annoncée pour le début de l'année 2018.

- Le « dialogue annuel approfondi » avec les acteurs éducatifs du territoire, tant au niveau des établissements, des partenaires institutionnels et éducatifs que des échanges réguliers avec les têtes des réseaux de l'enseignement privé, sans oublier les fédérations de parents d'élèves.
- L'annonce « d'une trajectoire financière de 780 M€ d'investissements sur la période 2018-2024, soit une moyenne annuelle de 110 M€ ».

Le pilotage et l'animation doivent être mis en œuvre avec des véritables outils d'évaluation. Le CESER renvoie à son étude sur l'évaluation votée en novembre 2017.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'YVIC KERGROAC'H

La CGT ciblera son intervention sur deux thématiques :

Première thématique : lors de la présentation de la SIL devant le CESER, **la Région a souligné qu'elle aurait aimé que le lycée de Bouaye puisse ouvrir le mercredi après-midi, ce qui aurait permis d'optimiser l'utilisation des locaux.** Il en est de même sur le territoire vendéen où l'exécutif régional souligne cette problématique. Ces remarques de l'exécutif attirent notre attention.

Pour la CGT, ce sont bien les aspects pédagogiques qui doivent primer sur des préoccupations financières par ailleurs légitimes. Les conditions de vie des lycéen-ne-s dans le lycée et à côté du lycée, la possibilité de pratiquer des activités sportives ou associatives, sont primordiales.

Par ailleurs, une extension des horaires d'ouvertures du lycée aurait des conséquences sur les salarié-e-s dans les lycées.

C'est donc bien aux Conseils d'Administration, dont la CGT revendique le renforcement des attributions, de prendre la décision d'ouvrir ou non le mercredi après-midi.

Les aménagements d'horaires ne pourront pas exonérer d'adapter les capacités des lycées ou de créer d'autres établissements.

Seconde thématique : la CGT souligne que, **contrairement à ce que certains ont pu affirmer, l'INSEE ne s'est pas trompée sur le sujet du nombre de lycéen-ne-s en Pays de la Loire.**

Elle a simplement, comme elle le fait généralement, réalisé des projections sur la base des données de recensement de 2007. Il ne s'agissait donc pas d'une prévision qui aurait pris en compte des évolutions de comportement des populations.

Aujourd'hui, on mesure en effet un gros écart entre la situation projetée 2017 et la réalité 2017. L'INSEE a analysé cet écart en matière d'effectif lycéen.

Les 2/3 de l'écart proviennent de l'évolution du taux de scolarisation. L'INSEE avait gardé constant le taux de 2007 alors qu'il a beaucoup augmenté. Les causes de

cette augmentation ne sont pas mesurables par des chiffres. Cependant, on imagine bien que des politiques ou une pression sociale favorisant le lycée par rapport à d'autres types de formations sont en cause.

Le 1/3 restant est démographique. Dans les projections, l'INSEE ne mesurait pas le fait que la construction d'habitations accueillant les familles allait grandement s'accélérer. Encore une, fois elle avait gardé constants les anciens chiffres.

La CGT partage les remarques de l'avis du CESER, qu'elle votera en remerciant Jacques CHAILLOT pour la présentation en session.

QUELQUES AUTRES INTERVENTIONS EN SESSION

CFDT : la création de 5 lycées (de 1.000 places chacun) ne suffira pas pour accueillir l'ensemble des 11.000 lycéen-ne-s supplémentaires.

Medef : les agents des lycées connaissent des difficultés du fait de leur double hiérarchie.

La priorité donnée à l'innovation pédagogique et à l'agilité répond au souci de concilier humain, territoire, économie.

Antoine CHEREAU - Adjoint au Conseil Régional : l'objectif de la Région n'est pas de faire un catalogue des opérations à mener mais une stratégie avec un cadre budgétaire sérieux et réaliste. Ce n'est pas un catalogue exclusif.

On n'est pas certain qu'un lycée suffira. Pour travailler de manière suffisamment sérieuse, il faut aller au bout des études capacitaires.

VOTES : L'avis a été adopté par 75 voix pour et 6 abstentions.